



Nous vous soutenons dans votre ascension...

... notamment ...

- en tant que seule organisation du personnel qui représente spécifiquement les intérêts des cadres de la Confédération face à l'employeur
- par les conseils sur les questions de droit du travail que l'ACC peut offrir à ses membres.

L'ACC est une communauté d'intérêts libre et indépendante de cadres de la Confédération, des entreprises et établissements de cette dernière, y compris les EPF.

L'ACC compte quelque 4'000 membres.

Elle prend part à toutes les négociations officielles sur les questions de politique du personnel avec le Conseil fédéral, le Département fédéral des finances, l'Office fédéral du personnel, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA et le Conseil des EPF.

L'Association des cadres de la Confédération ACC, fondée en 1948, a pour but la défense des intérêts professionnels et économiques des membres, de favoriser la collaboration entre eux et de cultiver les contacts personnels. En outre, elle offre à ses membres des prestations de services avantageuses.

Organisation

L'ACC compte dans ses rangs des cadres de l'administration générale de la Confédération (dès la 18^e classe de traitement) et du Domaine des EPF (dès l'échelon de fonction 9).

A niveaux de responsabilités et compétences comparables, d'autres personnes travaillant dans une entreprise avec participation de la Confédération (par exemple, les CFF, la Poste et Swisscom SA) peuvent aussi adhérer.

Au sein de l'association, les membres de la région de Zurich/ Suisse orientale (EPFZ incluse), les collaboratrices et collaborateurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), les cadres militaires de carrière, les officiers du Corps des gardes-frontière (Cgfr) ainsi que les instructrices et instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) forment leurs propres sections.

L'ACC est une organisation de milice dont le comité directeur et le comité central travaillent à titre bénévole. Ils sont appuyés par un secrétariat.

Information des membres

- en permanence sur Internet: www.vkb-acc.ch, dans le menu «Actualités», ou acc.epfl.ch
- trimestriellement, grâce à la brochure «Communications ACC» en langues française et allemande
- assemblée annuelle des membres
- manifestations des sections
- manifestations pour seniors

Prestations de services

- Assurance protection juridique en matière de droit du travail pour tous les membres actifs
- Première consultation juridique gratuite pour des questions de droit du travail
- Assurance protection juridique pour personnes privées à des conditions favorables pour tous les membres actifs et retraités (AXA-ARAG).
- Cotisations à la caisse maladie à des conditions favorables auprès de la caisse maladie CPT (limite d'âge d'entrée: 70 ans).
- Conditions avantageuses auprès de Zurich Connect – canal de vente spécialisé de la «Zurich» compagnie d'assurance en collaboration avec des associations – pour l'assurance véhicule à moteur, ménage et responsabilité civile privée. Renseignements: téléphone 0848 807 810, lu-ve, 08.00 – 20.00 h.
- Obtention de cartes de crédit VISA et Mastercard à des conditions avantageuses.
- La documentation adéquate pour ces prestations de services peut être demandée sous office@vkb-acc.ch. Les nouveaux membres de l'ACC la reçoivent automatiquement.

Devenez membre de l'ACC

La cotisation annuelle s'élève à 70 francs pour les actifs et à 35 francs pour les retraités.

Inscription en ligne sous www.vkb-acc.ch ou par écrit auprès de Association des cadres de la Confédération, case postale, 3000 Berne 7.



Association des cadres
de la Confédération

www.vkb-acc.ch